

Le 8/1/14,

CTL Suppressions d'emploi du 7/1/2014

En réponse à la déclaration liminaire intersyndicale de boycott du CTL, le président a reconnu la justesse de notre analyse concernant les suppressions d'emploi. Cependant il ne peut qu'appliquer des choix nationaux, avec une répartition des suppressions d'emploi entre toutes les directions. Pour terminer il considère « faire les moins mauvais choix possibles ».

Chacun jugera des conséquences de ces choix sur ces conditions de travail.....

Comme nous l'avons écrit dans notre liminaire nous lui laissons l'entière responsabilité de ses choix.

Les suppressions d'emploi sur la DISI sont de 10 et se répartissent ainsi :

DISI Siège : -1C administratif FGP

ESI Part-Dieu : -1B PSE FGP, -1C PAU FF

ESI Lumière : -1B PSE FF, -1C Dactylo FF

ESI Dijon : -1C PAU FGP, -1C Agent de traitement FGP, -1C Dactylo FGP

ESI Grenoble : -1B PAU SIL FGP, -1C PAU FGP

La DISI nous communiquera le TAGERFIP au 1/1/2014 ainsi que la liste des postes vacants dans la DISI